

## FAQs: Interdiction d'arrosage Le 27 avril 2011

## Quand cette interdiction entre-t-elle en vigueur?

Cette interdiction entre en vigueur immédiatement.

#### Est-ce que l'interdiction touche l'utilisation à l'intérieur?

Non. Si les résidents respectent l'interdiction d'arrosage, le réseau peut adéquatement répondre aux besoins résidentiels courants en eau des secteurs touchés. Pendant les travaux, plusieurs conduites secondaires desserviront les communautés pour que les résidents puissent poursuivre leurs activités quotidiennes habituelles, par exemple prendre une douche, faire la lessive et utiliser le lave-vaisselle.

Toutefois, la Ville encourage une consommation raisonnable de l'eau à l'intérieur. Apprenez-en davantage sur la conservation de l'eau.

## Pourquoi l'interdiction d'arrosage est-elle nécessaire?

Malheureusement, étant donné que l'été se rapproche et que la consommation d'eau augmente, ces conduites secondaires ne pourront répondre aux besoins en arrosage.

### En quoi consiste une interdiction d'arrosage?

Nous demandons aux résidents et entreprises de ne pas utiliser l'eau pour l'arrosage extérieur des pelouses, le remplissage de piscine et de spas ou le lavage de véhicules.

## Puis-je remplir un contenant à l'intérieur afin d'arroser mes plantes à l'extérieur?

Non. Cela est considéré comme un usage extérieur de l'eau.

Est-ce que cela signifie que je ne peux pas remplir la piscine de ma cour arrière ni arroser les nouvelles plantes et le nouveau gazon que j'ai aménagés sur ma propriété?

Oui.

#### Qui est touché?

L'interdiction touche les résidents de Barrhaven, Manotick et Riverside-Sud. Voir les cartes des secteurs touchés.

#### Y aura-t-il des exceptions?

Non.

#### Comment la Ville fera-t-elle respecter l'interdiction? Remettra-t-elle des amendes?

Oui. Le personnel municipal demandera au Conseil municipal de lui donner le pouvoir de remettre des amendes aux entreprises et résidents qui ne respectent pas l'interdiction.

# Que se passe-t-il si un incendie ou un autre incident semblable se produit? Est-ce que le Service des incendies pourra combattre l'incendie de façon appropriée?

Oui, si l'interdiction d'arrosage est respectée, la capacité du réseau est suffisante en cas d'incendie. Le service des incendies a été informé du projet.

Le Service des incendies possède un plan d'urgence si les réserves d'eau venaient à manquer afin de

continuer à fournir un service à tous les résidents.

#### Est-ce que l'interdiction inclut les installations de la Ville?

Oui. Les parcs suivants de Barrhaven seront touchés :

- Parc Nepean-Sud, 700, pr. Longfields
- Parc Greenbank, 895, ch. Greenbank
- Parc Kilbirnie, 665, pr. Kilbirnie
- Parc Teirney, 50, pr. Heritage Glen
- Parc Chapman Mills, 139, pr. Windhurst
- Parc Mountain Meadows, 3740 Mountain Meadows, Riverside-Sud
- Parc Four Seasons, 4386 Spratt, Riverside-Sud
- Parc Claudette Cain, 660 River, Riverside-Sud

#### Que dois-je faire en cas de vague de chaleur? Comment mes enfants se rafraîchiront-ils?

Malheureusement, les résidents ne pourront pas utiliser les piscines extérieures locales ni les installations récréatives pour se rafraîchir, par exemple les aires de jets d'eau.

### Que feront les entreprises qui ont besoin d'eau à l'extérieur?

Cette interdiction s'applique à toutes les utilisations d'eau à l'extérieur.

### Est-ce que la circulation sera entravée?

Oui, pendant les travaux, la circulation vers le sud de l'avenue Woodroffe sera touchée, particulièrement l'intersection avec le chemin West Hunt Club. De l'information à ce sujet sera fournie.

#### Est-ce que d'autres secteurs de la ville seront touchés?

Non. L'interdiction s'applique seulement à Barrhaven, Riverside-Sud et Mantiock.

## Est-ce que la capacité d'autres secteurs de la ville peut être réacheminée pour corriger cette situation?

Non. Le personnel municipal a évalué toutes les autres options et aucune ne permet de fournir suffisamment d'eau potable pour faire face à cette situation.

#### Est-ce qu'un risque semblable existe ailleurs?

Le personnel municipal a commencé à planifier l'évaluation des tuyaux dont l'âge et les matériaux de construction sont similaires.

### Pourquoi ne pouvons-nous pas adopter des restrictions d'eau partielles ou cycliques ?

Le système de secours en approvisionnement en eau actuellement en fonction est incapable de répondre de façon sécuritaire à la demande accrue en eau.

#### Pourquoi ne pouvons-nous pas arroser la nuit, même en petite quantité?

Le système de secours en approvisionnement en eau utilise cette période nocturne pour remplir les réservoirs et les ramener à un niveau sécuritaire. Toute augmentation de la demande en eau, même la nuit, empêche de ramener les réservoirs au niveau sécuritaire pour répondre à la demande de la journée qui va suivre.

## Quelles sont les conséquences d'un non-respect même partiel des restrictions sur l'utilisation extérieure de l'eau sur le système d'approvisionnement en eau ?

Si l'interdiction sur l'utilisation d'eau à l'extérieur n'est pas respectée, la demande accrue en eau au printemps ou en été pourrait réduire les niveaux d'eau des réservoirs en deçà des niveaux sécuritaires et mener à la dépressurisation du système d'approvisionnement en eau. Une telle dépressurisation pourrait entraîner la contamination du système d'approvisionnement en eau potable et il faudrait alors émettre un avis pour faire bouillir l'eau et même adopter d'autres restrictions sur l'utilisation intérieure de l'eau. Dans un tel cas, d'autres restrictions sur l'utilisation de l'eau incluant même le recours possible à de l'eau embouteillée pourrait être nécessaire le temps de désinfecter et de remettre en fonction le système d'approvisionnement en eau.

## Devrais-je boire de l'eau embouteillée?

Non, ce n'est pas nécessaire. L'eau potable demeure sécuritaire et continuera de l'être tant que les résidents et les commerces élimineront toute utilisation d'eau à l'extérieur

Toutefois, dans le cadre du plan de préparation d'urgence «Êtes-vous prêt?», il est recommandé que tous les résidents d'Ottawa aient, en réserve, quatre litres d'eau par personne pour boire, cuisiner et pour des raisons d'hygiène, afin de faire face à toutes les urgences.

Pourquoi la canalisation n'a-t-elle pas été remplacée plus tôt, pendant une période hors pointe? Le personnel a travaillé de façon continue pour élaborer, concevoir et mettre en œuvre une solution de remplacement adéquate qui n'influencerait pas les réserves d'eau. Malheureusement, aucune des réparations possibles n'a permis d'offrir de solution plus rapide.

Le problème résulte-t-il de l'incapacité de la Ville de réparer ses infrastructures centrales ? Non, il s'agit ici d'une défaillance prématurée d'une infrastructure existante.

Est-ce que je peux arroser mes arbres ? Sinon, quels conseils pouvez-vous m'offrir ? Non, les résidents ne peuvent utiliser de l'eau de la Ville pour arroser arbres, pelouses ou jardins. Pour arroser facilement des arbres ou d'autres plantes, utilisez un baril pour recueillir l'eau de pluie et un arrosoir.

## Est-ce que je peux arroser mes plantes extérieures et mon jardin ? Sinon, quels conseils pouvez-vous m'offrir ?

Non, les résidents ne peuvent utiliser de l'eau de la Ville pour arroser plantes ou jardins. Pour arroser facilement des arbres ou d'autres plantes, utilisez un baril pour recueillir l'eau de pluie et un arrosoir. De l'eau provenant de l'intérieur ne peut être utilisée pour l'extérieur.

## Puis-je remplir ma piscine extérieure ou mon spa?

Non. L'interdiction s'étend aux piscines et aux spas. Toutefois, la Ville a mis sur pied un programme de remplissage et de remplissage d'appoint pour venir en aide aux propriétaires afin qu'ils puissent remettent à niveau leurs piscines et spas compte tenu des pertes d'eau qui surviennent pendant l'été. Veuillez appeler le 3-1-1 ou envoyer un courriel à info-water@ottawa.ca pour prendre rendez-vous.

## Puis-je remplir ma piscine intérieure ou mon spa?

Non. Toutefois, vous pouvez participer au programme de remplissage et de remplissage d'appoint. Veuillez appeler le 3-1-1 ou envoyer un courriel à info-water@ottawa.ca pour prendre rendez-vous.

## Devrais-je reporter mes plans de plantation d'arbres ou d'aménagement paysager ?

L'interdiction vise toute forme d'arrosage extérieur. Discutez-en avec l'entreprise auprès de qui vous avez acheté ou vous prévoyez acheter des services de plantation d'arbres ou d'aménagement paysager afin de connaître la résistance de ces plantes compte tenu de l'interdiction d'utilisation d'eau en vigueur.

#### Puis-je pomper de l'eau de la rivière Jock ?

Oui puisque l'interdiction ne s'applique qu'à l'eau provenant du système d'approvisionnement en eau potable de la Ville. Les résidents peuvent pomper jusqu'à 50 000 litres d'eau par jour et par résident. La Ville demande aux résidents qui optent pour cette alternative de respecter les propriétés privées et de le faire de manière sécuritaire.

## Puis-je pomper de l'eau des bassins d'eaux pluviales ?

Non, malheureusement ces sites ne sont pas conçus pour permettre un accès sécuritaire pour y pomper de l'eau; leur accès présente des risques pour la santé et la sécurité.

#### Existe-t-il des plantes résistantes à la sécheresse que je peux acheter à court terme ?

On recommande aux résidents de se renseigner auprès de leur centre de jardinage local.

### Nos clubs de golf locaux sont-ils touchés ou fermés?

Non. L'interdiction sur l'utilisation d'eau s'applique uniquement au système d'approvisionnement en eau de la Ville. Les terrains de golf possèdent leurs propres systèmes d'approvisionnement en eau pour assurer l'irrigation de leurs terrains.

## Devrais-je continuer de fréquenter les commerces dans ce secteur (p. ex., les cafés, les restaurants, les centres sportifs, les centres de détente) ?

Oui, puisque la qualité de l'eau potable demeure élevée dans le secteur touché et on encourage les résidents à fréquenter leurs commerces locaux.

#### La défaillance est-elle liée à la croissance domiciliaire du secteur ?

Non. L'interdiction est liée à une défaillance prématurée d'une pièce d'infrastructure essentielle.

Allez-vous mettre un frein au développement domiciliaire dans le secteur en attendant ? L'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau a tenu compte des projections de croissance de la collectivité pour le secteur touché. Le respect de l'interdiction permettra de s'assurer que la capacité des réservoirs sera suffisante pour offrir de l'eau potable intérieure à tous sans nuire à la capacité de service actuelle.

Que font les installations de la Ville dans le secteur touché en ce qui concerne l'interdiction ? Tout comme les résidents et les commerces du secteur touché, toutes les installations de la Ville dans le secteur touché seront soumises à l'interdiction d'utilisation d'eau. Elles doivent également envisager d'autres façons de réduire leur consommation en eau au-delà des restrictions sur l'arrosage en vigueur.

#### Que font les écoles ? Les fontaines sont-elles éteintes ?

L'interdiction ne concerne que l'utilisation extérieure de l'eau. Les fontaines demeureront en fonction. Nous communiquerons avec les représentants des conseils scolaires locaux pour les informer de l'interdiction en vigueur.

Les terrains de sport locaux sont-ils touchés ? Les ligues sportives sont-elles touchées ? L'interdiction sur l'utilisation extérieure de l'eau s'applique à toute l'eau tirée du système d'approvisionnement en eau potable de la Ville. Certaines installations sportives possèdent leur propre système d'approvisionnement en eau pour l'irrigation de leurs terrains. L'interdiction ne s'applique alors pas à ces installations.

## Quelles mesures adoptez-vous à long terme ?

Une troisième conduite d'approvisionnement en eau pour le secteur touché sera bientôt terminée. Cette troisième source d'approvisionnement en eau permettra d'assurer l'approvisionnement en eau propre à long terme pour le secteur qui répondra à toute la demande de pointe en été. Une conduite de redondance est aussi en construction et servira de conduite auxiliaire dans l'avenir afin de s'assurer que toute construction pourra se faire sans affecter les niveaux d'eau.

# Pourquoi la canalisation de Riverside-Sud ne peut-elle être branchée à celle de Riverside-Sud pour soulager le système ?

La construction d'une troisième conduite d'approvisionnement en eau potable pour le secteur est en cours. Une conduite de redondance est aussi en construction et servira de conduite auxiliaire. Elle sera terminée vers la fin du mois d'octobre 2011. Bien que cette solution soit une solution de rechange possible pour corriger la situation actuelle, il n'est pas possible d'accélérer ce projet afin que le deuxième système d'approvisionnement en eau soit en fonction avant les travaux déjà en cours.

#### Pourquoi les lave-autos commerciaux ne sont-ils pas fermés ?

Les lave-autos commerciaux récupèrent la majorité des eaux utilisées et la font recirculer pour le lavage des autos, on leur a demandé de faire leur part en adoptant des mesures volontaires de réduction de l'eau provenant du système d'approvisionnement en eau de la Ville.

## Je demeure dans le quartier 22, mais dans le secteur Leitrim et Findlay Creek. Suis-je touché par l'interdiction sur l'utilisation de l'eau ?

Non. Seuls les secteurs Barrhaven, Riverside-Sud et Manotick alimentés en eau par la Ville sont touchés. Tous les autres secteurs sont alimentés en eau par d'autres canalisations. La réduction de la demande en eau dans ces autres secteurs n'améliorera pas la situation dans le secteur touché.

Comment vous assurerez-vous que les piscines Walter Baker et Manotick demeurent pleines ? Pendant l'interdiction sur l'utilisation extérieure de l'eau, ces piscines seront re-remplies grâce au programme municipal de re-remplissage.

## Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas construit un service d'approvisionnement en eau distinct pour le secteur Riverside-Sud dès le début ?

À l'époque, le moyen le plus économique pour alimenter en eau cette communauté consistait à prolonger la conduite principale d'eau depuis l'avenue Woodroffe. C'est pratique courante dans l'industrie d'offrir des services d'approvisionnement en eau de façon économique et rapide.

Il y a une conduite d'eau secondaire dans les communautés touchées qui permet de répondre aux besoins actuels de la communauté. Toutefois, cette conduite d'eau est plus petite que la conduite principale de l'avenue Woodroffe et peut seulement satisfaire à la consommation d'eau intérieure.

## Y aura-t-il de l'information supplémentaire disponible?

Le personnel de la Ville surveillera la situation de près pendant tout ce temps. Des mises à jour seront effectuées régulièrement.

Comment puis-je me tenir informé de l'évolution de la situation ? Avez-vous un site Web que je peux consulter ? Avez-vous une liste d'inscription pour recevoir des courriels d'information ? La Ville informera les résidents de l'évolution de la situation pendant toute la période de l'interdiction en adoptant diverses mesures, notamment des mises à jour sur le site Web de la ville, par les médias, et des avis à la radio et dans les journaux. Les résidents qui ont des questions précises peuvent composer le 3-1-1 ou envoyer un courriel à l'adresse info-water@ottawa.ca.